



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 28 019 / MEA / DGEE / DFCI

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 12 mai 2022

Le Directeur général

Affaire suivie par :
dfci@education.pf

à

**Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd degré
des enseignements publics et privés**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de l'enseignement public

s/c de Messieurs les Directeurs des enseignements privés

Objet : Modules de formation d'initiative nationale « MIN » dans le domaine de l'enseignement spécialisé 2022-2023 – Candidature individuelle

Réf. : BO n° 10 du 11 mars 2021 – Circulaire du 12-02-2021 portant sur la formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive

P. J. : Fiche d'inscription individuelle avec avis hiérarchique pour retour à l'IEN ASH

Cadre général

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation continue 2022/2023, j'ai l'honneur de vous informer qu'une campagne d'inscription aux Modules de formation continue d'Initiative Nationale ASH (« stages MIN ») est ouverte du **16 mai au 4 juin 2022** en candidature individuelle. Il ne s'agit pas de candidatures pour bénéficier d'un stage long de formation pour préparer le CAPPEI mais d'un module de formation continue de 2 semaines.

Pour chaque module de formation, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 10 places. Les modules de formation s'adressent aux personnels qui souhaitent :

- compléter une formation spécialisée ;
- enrichir un parcours afin d'envisager une nomination sur un poste d'une autre option que leur qualification acquise ;
- acquérir des compétences pour mieux prendre en charge les élèves à besoin éducatif particulier dans le cadre d'un enseignement ordinaire.

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à prendre connaissance du point « 1.2. Modules de formation d'initiative nationale » et des annexes du texte cadre ci-dessus référencé. Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>

1. Modules de formation 2022-2023

Chaque module de formation propose 52 heures de formation (non dissociables) réparties sur deux sessions.

Dispositif d'approfondissement			
N° module	Intitulé du module	Session 1	Session 2
1	Grande Difficulté Scolaire 1 (GDS1)	du 29/08 au 02/09/22	du 30/01 au 03/02/23
2	Troubles des Fonctions Cognitives (TFC)	du 29/08 au 02/09/22	30/01 au 03/02/23
3	Troubles Psychiques (Tr Psy)	du 05/09 au 09/09/22	du 06/02 au 10/02/23

Dispositif de professionnalisation			
N° module	Intitulé du module	Session 1	Session 2
1	Enseigner en « DASED »	du 10/10 au 14/10/22	17/10 au 21/10/22
2	Enseigner en « ULIS »	du 10/10 au 14/10/22	17/10 au 21/10/22

Les inscriptions sont ouvertes à tous les personnels enseignants dans la limite des places disponibles.

Les candidatures individuelles seront retenues en fonction de l'avis de l'IEN ou du chef d'établissement et selon l'ordre de priorité suivant :

1°) Les titulaires du CAPPEI qui peuvent bénéficier d'un complément de formation de 100 h dans les 5 ans après leur formation.

2°) Les enseignants déjà spécialisés (d'un autre diplôme que le CAPPEI) qui souhaitent compléter leur parcours de formation.

3°) Tous les enseignants.

2. Calendrier des opérations et modalités d'inscription

Le calendrier des stages spécialisés nécessite une procédure anticipée (départ prévu en formation dès fin août pour le premier module). A cet effet, les personnels qui souhaitent candidater renvoient **par voie hiérarchique** la fiche d'inscription jointe au présent courrier selon le calendrier ci-après.

Dates	Opérations
du 16 mai au 4 juin 2022	Inscription individuelle à adresser à l'IEN ou au chef d'établissement pour avis.
9 juin 2022 au plus tard	Date limite de dépôt des demandes d'inscription à la circonscription ASH à l'adresse : cir.ash@education.pf Les fiches d'inscription seront obligatoirement revêtues de l'avis du supérieur hiérarchique.
27 juin 2022 au plus tard	Communication par le DFCI des candidatures retenues par voie hiérarchique.

3. Informations complémentaires

- La candidature retenue n'engage pas la participation à la formation.
- Le départ en stage sera confirmé à partir de la rentrée sous réserve de la disponibilité des moyens de remplacement.

Compte tenu du nombre de place limité, il est possible que toutes les demandes ne puissent être satisfaites. Aussi, je vous invite à consulter l'offre de formation qui sera diffusée à partir du 02 août 2022 afin de candidater pour d'autres actions de formation qui seront proposées par la circonscription ASH.

Les chefs d'établissements pourront également solliciter des formations spécifiques dans le domaine de l'enseignement spécialisé par le biais des formations d'initiatives locales (FIL) dès l'ouverture de la campagne.

Pour toutes informations complémentaires sur les MIN, je vous invite à prendre l'attache de l'équipe ASH par courriel à l'adresse cir.ash@education.pf ou par téléphone au 40.46.27.93.

Copies :

MEA 1
DGEE 1
DAPE/
ASH 1
DFCI 1

Pour la Ministre et par délégation

Éric TOURNIER